

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces	la ligne.....	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
3, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 8 MARS

LA POLITIQUE

Et les instituteurs de Maine-et-Loire

L'inspecteur des écoles Lavoipière, que nous payons pour s'occuper de l'instruction et de l'éducation de nos enfants, a fait dernièrement, à Cholet, une conférence aux instituteurs que nous payons dans le même but.

Et voilà ce que cet agent salarié a osé dire :

« Vous n'ignorez pas que M. Buisson, notre directeur au ministère de l'instruction publique, a écrit, il y a quelques mois, que le fonctionnaire qui ne fait pas de politique, fait de la politique anti-gouvernementale. Les instituteurs sont des fonctionnaires publics... ; ils feront donc de la politique. Mais autant ils doivent être réservés en temps ordinaire, autant nous devons tous agir vigoureusement et ouvertement, lorsque, comme aujourd'hui, les timides et les douteux se targuent d'abattre la République, grâce à la débâcle de Panama. Pensons-y dès maintenant pour le moment des élections d'octobre, et, comme à l'époque du 16 Mai, respectons les personnes, mais n'oublions ni nos principes, ni le mot d'ordre de Gambetta, qui sera le nôtre : *Le cléricalisme, voilà l'ennemi!* »

Ceux-là se trompaient qui croyaient que la mission de l'instituteur était de donner aux enfants qui lui sont confiés les premiers éléments des sciences et de leur inculquer les principes d'une saine morale.

L'instituteur moderne, obéissant à des ordres supérieurs, devra surtout faire de la politique, sous peine d'être mal noté et de renoncer à l'avancement.

Et quelle politique?...

Le cléricalisme, voilà l'ennemi! clame M. Lavoipière à ses instituteurs transformés en agents électoraux. Le peuple, qu'on a tant abusé avec ce cri de haine inepte et néfaste, ne se laissera pas leurrer plus longtemps. Les scandales du Panama, aujourd'hui dévoilés, les pratiques odieuses du régime opportuniste cyniquement étalées en plein Parlement par l'ex-ministre Rouvier, le vol et la corruption érigés en système de gouvernement, le peuple sait tout cela aujourd'hui.

Tous les Lavoipière du monde auront beau lui dire : *Le cléricalisme, voilà l'ennemi!* le peuple ira aux urnes en criant : *A bas les voleurs!*

PALAIS-BOURBON

Séance du 7 mars. — La salle des séances présente à peu près l'aspect de celle de l'Odéon les soirs où l'on joue devant les banquettes quelque tragédie classique.

Dans cette quasi-solitude, on adopte sans débat quelques projets retour du Luxembourg, puis M. Naquet, *clamans in deserto*, commence un discours sans fin sur les caisses d'épargne.

L'objet de l'amendement Naquet est de permettre aux déposants de choisir pour leur dépôt entre deux séries : la série A, dont les fonds resteront remboursables à première réclamation, et la série B, dont les fonds resteront déposés pendant cinq années, pour être employés dans des entreprises industrielles et commerciales (?????).

L'amendement Naquet est repoussé à l'unanimité moins trois voix.

Après avoir renvoyé deux amendements à la commission, la Chambre ajourne à vendredi la suite du débat et lève sa séance.

SÉNAT

Séance du 7 mars. — M. Béranger a déposé son rapport concluant à la disjonction du régime des boissons de la loi de finances.

Le Sénat a voté à l'unanimité la disjonction. Cette nouvelle a causé une forte émotion au Palais-Bourbon.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont occupés de la loi sur les caisses d'épargne qui doit venir en seconde lecture à la Chambre.

M. Siegfried a fait agréer un projet de loi concernant la création, au Conservatoire des arts et métiers, d'un musée d'économie sociale.

M. Delcassé a fait signer un décret organisant les colonies de la Guinée française de la côte d'Ivoire et du Bénin.

RENDEMENT DES IMPÔTS INDIRECTS

Pendant le mois de février 1893, les résultats accusent une moins-value de 5,746,800 francs, par rapport aux évaluations budgétaires, et une diminution de 9,648,900 fr. par rapport à la période correspondante de 1892.

LES PAPIERS D'ARTON

L'attaché de la légation de France à Bukarest est arrivé avec les papiers d'Arton.

Le ministre des affaires étrangères les a transmis au garde des sceaux.

LE PROCÈS DE CORRUPTION

Le président Pilet-Desjardins a décidé que les accusés non incarcérés, et qui doivent se présenter devant la Cour comme détenus aux termes exprès de la loi, se constitueraient prisonniers chaque jour à dix heures du matin,

avant l'audience, et seraient remis en liberté chaque soir, après les débats.

C'est un fait sans précédent que ce simulacre d'incarcération quand la loi ordonne l'emprisonnement préalable et continue des accusés pendant la période du jugement.

Il y a lieu de remarquer que M. Cottu a été préventivement détenu jusqu'au jour où l'arrêt de non-lieu a ordonné sa libération.

Cette dérogation à la règle commune ne saurait se produire sans être signalée, alors surtout qu'il s'agit d'une aussi importante affaire.

D'après la *Libre Parole*, M. Monchicourt possède la liste de 461 chèquards qui lui aurait été remise, devant témoins, par M. Charles de Lesseps.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

On annonce que le général de Miribel, chef d'état-major général de l'armée, serait à la veille d'abandonner ses importantes fonctions.

Voilà une nouvelle qui causera dans le pays autant de surprise que de regrets et qui appelle tout au moins une explication.

LE CANAL MARITIME DE PARIS A ROUEN

Plusieurs députés ont présenté une proposition de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du projet de canal maritime de Paris à Rouen.

AU VATICAN

On dit, dans les cercles du Vatican, qu'en recevant en audience privée le général de Loë, le Pape a exprimé à l'envoyé extraordinaire de l'empereur d'Allemagne la satisfaction que lui cause le mouvement d'opinion qui se manifeste en Allemagne, et particulièrement au sein du Parlement, en faveur de la rentrée des Jésuites.

EN ALLEMAGNE

On télégraphie de Berlin que l'on considère le vote de la loi militaire comme assuré.

57 Feuilleton de l'Écho Saumurois

MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

Pour Marthe, la journée s'écoule entre l'espérance et la crainte. Hélas! le vieux médecin du village semble bien plutôt mettre sa confiance en Dieu que dans les ressources de sa faible science; une résignation douloureuse fait place à l'activité causée par une lutte inutile : la lutte contre la loi fatale de la mort!... Un bruit de voix étouffé se fait entendre dans la salle d'en bas. Marthe écoute.

Qui donc, à cette heure tardive, peut venir troubler un silence observé avec tant de rigueur? et François fait un signe.

— Venez, Marthe, lui dit-il; Rose va rester près de ma mère.

Et, prenant la main de la jeune fille indécise, il l'entraîne à sa suite. La pâle lueur de la petite lampe suspendue au manteau de la cheminée, éclaire mal la figure d'un homme placé dans l'ombre. Cependant, à la vue de Marthe, il s'approche et, sans préambule, avec une apparence de brusquerie, comme quel-

qu'and pressé :

— Je suis le docteur Depret, de Lyon, dit-il. (Ce nom bien connu est celui d'un des princes de la science.) Un ami, M. André de Mandal, m'a prié de venir donner des soins à une malade qui vous est chère, mademoiselle, et me voici.

Marthe, interdite et troublée, demeure un moment sans parole; mais à la pensée du secours inespéré qui se présente, elle retrouve son empire sur elle-même. N'est-ce pas de sa chère Claudine qu'il doit s'agir avant tout? Alors, avec une concision aussi claire qu'intelligente, Marthe fait au docteur le récit de la maladie de la brave femme.

— Bien, mademoiselle, très bien! Allons maintenant voir la malade. Peut-être serait-il prudent de la préparer à ma visite; l'heure est tude, je le sais; mais il y a des cas où le temps presse.

Penché sur le lit, le pouls de la malade sous le doigt, les yeux suivent sur sa montre l'aiguille qui marque les secondes, le docteur Depret apparaît aux yeux de Marthe comme transfiguré. C'est un autre homme que celui auquel elle vient de parler. Quelle lumière sur ce vaste front, quelle concentration dans le re-

gard! l'être tout entier du médecin s'applique à voir, à sonder, à découvrir le mal et sa cause: il cherche au fond de son esprit un peu de cette lumière qui ne fait jamais défaut à ceux qui ont la bonne volonté.

Autour de ce lit, pendant ce moment solennel, les respirations sont suspendues, les cœurs cessent de battre, on attend!... Est-ce la vie?... Est-ce le bonheur ou le désespoir?...

Quelle mission sublime et terrible que celle de cet homme dont la bouche, en s'ouvrant, va, comme un oracle, décider de la fin ou de la durée d'une existence humaine.

Après un minutieux examen de la malade, le docteur Depret se redresse; il se retourne alors vers ceux qui sont là près de lui, mais qu'il avait oubliés. Vainement cherche-t-on à lire sur sa physionomie; elle est impénétrable.

— Le traitement que je conseille est approuvé par mon digne confrère, dit-il, avec le sentiment d'une touchante délicatesse pour l'humble praticien de village qui s'est joint à lui. Voici une ordonnance; c'est à vous, mademoiselle, que j'en confie l'exécution.

Puis, adoucissant enfin sa gravité et souriant

tristement à celle belle jeune fille dont les regards anxieux l'implorant :

— Du courage, mon enfant, lui dit-il en pronant les mains glacées de Marthe. Du courage, et peut-être un peu d'espérance, ajouta-t-il avec une émotion contenue.

Marthe a repris sa place dans la chambre où, garde-malade assidue, elle veille, tantôt soutenue par l'espérance, tantôt abattue et désolée par la recrudescence du mal. A côté de ce lit de souffrance, elle a tout oublié; pas une seule de ses pensées ne l'entraîne hors du cercle où tout ce qui l'intéresse aujourd'hui est renfermé.

La prière seule est sa force. Son espérance est en Dieu.

En parlant, le docteur Depret lui a dit :

— Vous m'envoyez chaque jour un bulletin. Ne craignez pas d'entrer dans de longs détails; à distance, ils me sont nécessaires; n'oubliez pas que, sur un signe de vous, à votre appel, j'accourrai. La pauvre femme m'intéresse, et puis c'est une occasion pour moi de donner à l'homme que j'aime le plus au monde un témoignage de ma reconnaissance; car je suis l'obligé fervent d'André de Mandal.

(A suivre.)

La fermeté des cours trouve son explication dans le vote obtenu par le ministère sur la nouvelle loi de la presse et dans la perspective d'une diminution des retraits aux caisses d'épargne pendant la première décade de mars. Le 3 0/0 reste à 98.40 et le 4 1/2 à 106.20.

La Banque de France a quelques transactions au comptant aux environs de 3,900 fr.

Le Crédit Foncier se maintient ferme au cours de 990. Les demandes de prêts nouveaux suivent une progression qui compense largement les remboursements anticipés.

Le Banque de Paris reste au cours de 635 fr.

La Société Générale ne s'écarte guère du cours de 475. Son dividende de 12.50 représente au cours actuel un taux de capitalisation un peu supérieur à 5.50 0/0.

Le Crédit Lyonnais reste en ferme tendance à 778 fr. Sa situation au 31 décembre dernier permet de supposer que le dividende de 30 fr. sera maintenu.

Le Comptoir National d'Escompte est sans changement à 498 fr.

Les obligations 3 0/0 Beyrouth-Damas-Hauran ont un marché très suivi à 308; le revenu de 15 fr. fait ressortir le taux de capitalisation de ce titre à plus de 4.80 0/0.

Les Chemins Economiques remontent à 438 fr.

Ch. HEYMAN et Co,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 8 MARS

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 13°
Ce matin, à 8 h.		+ 7°
Midi,	765 ^{mm} / _m	+ 15°
Hausse	2 ^{mm} / _m	
Baisse	2 ^{mm} / _m	
Température minima de la nuit		+ 5°

Le privilège des bouilleurs de cru

M. Merlet a déposé sur les bureaux du Sénat une pétition d'un certain nombre d'habitants des communes de Tancoigné et de Bouchemaine, demandant le maintien de la liberté des bouilleurs de cru.

M. Blavier a déposé sur les bureaux du Sénat des pétitions d'un certain nombre d'habitants des communes suivantes: Montreuil-Bellay, Denezé, Beaucouzé, Faye, le Louroux-Béconais, Brain-sur-l'Authion, Quincé, Saumur, Saint-Barthélemy, Andard, Saint-Macaire-du-Bois, Brossay, Rochefort-sur-Loire et Tiercé.

Les grandes manœuvres du 9^e corps

Le ministre de la guerre vient d'arrêter le programme définitif des grandes manœuvres.

Dans le 9^e corps, dont le Maine-et-Loire fait partie, une division active manœvrera avec ses deux brigades, mais chaque brigade étant portée à trois régiments par l'adjonction d'un régiment de réserve; en outre, une brigade de réserve opérera isolément.

La rixe du quai de Limoges

L'enquête a prouvé que les civils auraient eu les premiers torts, sauf en ce qui concerne le menuisier attaqué dans la rue Dacier. La discussion aurait pris naissance dans un café des environs où les civils auraient même, paraît-il, frappé les militaires. Les adversaires, après s'être séparés, se rencontrèrent de nouveau, et on sait ce qui en résulta.

Les deux derniers blessés doivent sortir aujourd'hui de l'hôpital.

UN DERNIER CONSEIL

A. M. le Maire de Varennes

Le *Courrier de Saumur* a accepté la dure corvée de défendre le maire de Varennes. Nous trouvons que celui-ci ne mérite vraiment pas qu'on s'occupe aussi longtemps de lui, et à moins de nouvelles incartades de sa part, nous le laisserons méditer en paix la leçon que nous lui avons donnée.

Calotté il est, calotté il restera: c'est une situation que personne ne saurait lui envier.

Et maintenant un dernier conseil pour finir: Le *Courrier* avoue que le maire de Varennes a pu se laisser aller à quelques mouvements de vivacité.

Eh bien! qu'il mette un frein à ces mouvements, et n'oublie plus qu'ils fussent quelquefois par des claques.....

Se laisser guider par les leçons de l'expérience est parfois la meilleure des politiques. S.

Grand Concert de l'Harmonie Saumuroise

Demain JEUDI 9 mars, à 8 heures, au Théâtre, grand concert offert par l'Harmonie Saumuroise à MM. les Membres fondateurs et souscripteurs (sous les auspices de la Société artistique et littéraire de l'Ouest), avec le concours de M^{lle} MARGUERITE LAVIGNE, contralto des Concerts du Conservatoire et des Concerts-Colonne, M. RONDEAU, ténor, M. DIMITRI, baryton, l'un et l'autre du Théâtre-Lyrique et des Concerts-Colonne.

Voici le programme de ce magnifique concert:

1^{re} PARTIE

1. *Victoria*, ouverture (Painparé), par l'Harmonie Saumuroise.

2. *Winkelried*, scène et trio. Poème de Lionel Bonnemère et Moreau-Sainti, musique de L. Lacombe, par M^{lle} Lavigne, MM. Rondeau et Dimitri.

3. Chansonnette comique (X...), chantée par M. C.

4. *Arioso de Dimitri* (V. Joncières), chanté par M^{lle} Lavigne.

5. *Souvenirs d'Haydn* (Léonard), pour piano et violon, par M. Goubeault.

6. Chanson des *Gas d'Irlande* (A. Holmès), chantée par M. Rondeau.

2^e PARTIE

7. *Hylde*, polka de Concert (Reynaud), exécutée par M. Pérare et l'Harmonie Saumuroise.

8. Air de la *Jolie Fille de Perth* (Bizet), chanté par M. Dimitri.

9. *La Course à l'Ane* (Léonard), pour violon et piano, par M. Goubeault.

10. A *Herculanum* (Félicien David): « Bois ce vin que l'amour donne ». — *Les Coccinelles* (J. Masseot), chantés par M^{lle} Lavigne.

11. Grand duo des *Pêcheurs de Perles* (G. Bizet), chanté par MM. Rondeau et Dimitri.

L'Ame de la Patrie

Scène lyrique. Poème de Lionel Bonnemère, musique de Frédéric Toulmouche.

DISTRIBUTION: L'Ame de la Patrie, M^{lle} Marguerite Lavigne; un conscrit, M. Rondeau; un vieux soldat, M. Dimitri. — Chœur de conscrits bretons. L'orchestre sera dirigé par M. Frédéric Toulmouche. Piano de concert de la maison Pillet-Bersoullé.

Le président, G. DE GRANDMAISON.
Le chef de musique, V. GOUBEAULT.

La mode dans l'armée

En dépit des ordonnances les plus sévères, on sait que la fantaisie ne perd jamais entièrement ses droits, sur les petits détails au moins, de la tenue de nos jeunes officiers. Il y a certaines façons de porter la coiffure, le sabre, des coupes particulières de culottes, de collets, etc., qui constituent le chic militaire et qui, variant sans cesse, changent en quelques années la silhouette de l'officier.

Le plus souvent un arrêté ministériel finit par reconnaître officiellement ces innovations lancées par les élégants de l'armée, comme pour le képi haute forme, par exemple, dont l'apparition avait au début soulevé tant de protestations et qui est devenu réglementaire. Aussi nos jeunes officiers en ont-ils modifié complètement l'aspect. Ils l'assurent sur la tête par un léger coup de poing, qui en aplattit toute la partie antérieure sur le crâne, le derrière de la coiffure restant rigide et très élevé. Le tout a un petit air chiffonné et très cavalier.

Le suicide de Souzay

Lundi, le nommé Neau, cultivateur, âgé de 78 ans, est monté dans son grenier pendant une absence de sa femme et s'est pendu. Quand celle-ci rentra, ayant aperçu la blouse et les sabots de son mari, elle se mit à l'appeler et, ne recevant pas de réponse, elle monta dans le grenier, où elle le trouva. Des voisins, accourus à ses cris, coupèrent la corde aussitôt, mais il ne put être rappelé à la vie.

M. le docteur Seigneur a fait les constatations.

IVROGNE ET TAPAGEUR

Le sieur Gautier, cultivateur au Puy-Notre-Dame, a dû requérir les gendarmes pour expulser son beau-fils, un nommé Turgis, ouvrier forgeron à Chavannes, qui était venu chez lui et faisait un tapage infernal. Ces derniers emmenèrent Turgis et le mirent à cuver son vin dans la chambre de sûreté. Une fois dégrisé, ils l'ont mis en liberté avec un procès-verbal pour ivresse.

Arrestation d'un vagabond

Les gendarmes ayant rencontré le nommé Chapeau en état de vagabondage à Maligné, commune de Martigné-Briand, l'ont mis en état d'arrestation. Cet individu leur a avoué n'avoir pas travaillé depuis le mois de mars de l'année dernière et n'avoir vécu que de mendicité.

Chemins de fer de l'Etat

A l'occasion de la cavalcade organisée à Quincé-Brissac, dimanche prochain 12 mars, le train 412 de la nuit du 12 au 13 mars s'arrêtera exceptionnellement aux stations de Juigné-sur-Loire, les Ponts-de-Cé et la Pyramide pour le service des voyageurs.

Lâche agression route d'Avrillé

Dimanche soir, vers 5 heures, une audacieuse et lâche agression a été commise route d'Avrillé sur trois individus.

Deux ouvriers cordonniers et M. Pavie, ouvrier teinturier, revenaient d'Avrillé où ils avaient passé leur journée, lorsqu'arrivés en face le bois qui se trouve sur le bord de cette route, quatre individus sautèrent sur eux et, avant qu'ils aient pu se défendre, ils les terrassèrent et les bourrèrent de coups de poings et de coups de pieds. A leurs cris, plusieurs personnes accoururent, mais les agresseurs, qui n'avaient probablement d'autre but que de voler leurs victimes, à la vue de ce renfort inattendu prirent la fuite et se sauvèrent à travers bois. Malgré les plus actives recherches on ne put les trouver.

Plainte a été portée aussitôt à la gendarmerie qui, sous peu, d'après les signalements donnés par les victimes, mettra la main sur ces lâches agresseurs.

Seul M. Pavie a été grièvement blessé. On a été obligé de le conduire à son domicile; il se plaint de vives douleurs par tout le corps et des blessures qu'il porte à la figure.

Il a été obligé de garder le lit, avant-hier, toute la journée.

Gare aux poches

On nous rapporte que, depuis quelques jours, des voyageurs arrivant à Angers par la gare Saint-Laud, s'aperçoivent qu'on leur a enlevé, à la sortie, leur porte-monnaie.

Avant-hier soir, au train de Nantes, le fait s'est produit pour deux dames.

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FODRAS

Personne n'était venu les mains vides à cette pieuse réunion, car chacun avait une restitution à faire. L'un apportait une vieille épée rouillée, l'autre une cuirasse percée par une mousquetade, ou un casque brisé par un coup de hache d'armes; ceux-ci des portraits de famille noircis par la poussière des siècles, ceux-là des meubles de bois de chêne sculpté, brillants du frottement des générations. Tous ces objets et d'autres encore provenaient du pillage de la tour par les habitants du village. Lorsqu'elle avait été mise en vente, comme on ne savait pas dans quelles mains elle tomberait, la résolution énergique de la dépouiller avait été prise pour empêcher les profanations. Mais à présent qu'elle serait gardée et respectée, tout était fidèlement rendu et fut placé dans la salle qu'on jugea le plus à l'abri des intempéries des saisons, pour y attendre en sûreté le moment qu'on espérait toujours. La clef de cette salle fut confiée à Hubert, mais le

plus pauvre paysan d'Estouville avait le droit de se la faire ouvrir pour la visiter lui-même ou pour la montrer à ses enfants: c'était le musée historique du pays.

Nous sommes entrés dans ces détails qui n'étaient peut-être pas indispensables à la clarté de notre récit, parce qu'il nous a semblé que les faits qu'ils racontent étaient bons à être mis au jour. Assez de gens flattent le peuple en lui parlant de ses droits, qu'il ait au moins un ami sincère et désintéressé qui proclame une fois ses vertus, et qui se fasse l'obscur chroniqueur de sa véritable grandeur. Les journalistes et les philosophes qui se chargent par état de cette tâche ne connaissent ordinairement du peuple que la portière qui leur apporte leur journal le matin et le chiffonnier qui le ramasse le soir: il y a une autre France que celle-là.

Ainsi que cela avait été convenu la veille entre eux, Hubert et Simon se rendirent le lendemain de bonne heure au presbytère pour faire part au curé de ce qu'ils avaient appris et le consulter sur la marche qu'ils devaient suivre pour instruire le chevalier d'Estouville de leurs intentions, qui étaient celles de tout le pays. Ils apprirent, à leur grand regret, que

le curé était parti aussitôt après sa messe pour aller à la ville voisine, d'où il ne devait revenir que le jour suivant dans l'après-midi. Forcé leur fut donc de contenir leur impatience, et pour chercher à la tromper, il retournèrent auprès du père La Crabe, qu'Hubert voulait encore interroger lui-même.

Le vieux pêcheur ne varia pas dans l'ensemble de l'histoire de la rencontre qu'il avait faite, et il y ajouta même des détails qui en confirmèrent l'authenticité: ainsi l'âge du personnage auquel il avait parlé, ses traits, sa démarche, le son de sa voix, tout se rapportait parfaitement à l'âge du chevalier et au type bien connu de sa race. Le nom de Robin, sous lequel il voyageait, offrait aussi une coïncidence bien frappante, puisque c'était celui que portait d'Estouville lorsqu'il avait quitté la France. Il n'était donc plus guère permis de douter d'un retour si longtemps attendu et si ardemment souhaité: les deux frères reprirent le chemin de la tour avec cette douce pensée dans le cœur.

— Faut-il raconter tout cela à la mère? disait Simon à son frère tout en marchant.

— Sans aucun doute, reprenait Hubert; depuis hier elle ne parle plus d'autre chose, et

elle nous fera causer, quand bien même nous n'en aurions pas envie.

— Et si le père La Crabe nous avait trompés, ou qu'il nous eût fait une menterie?

— Elle aura toujours eu un moment de joie, c'est la pauvre vieille mère.

— *Tas* raison, frère; et puis si par bonheur ça se trouve vrai, elle sera prévenue, et nous ne courrons pas le risque qu'elle perde la tête à force d'être contente.

— Oh! pour ce qui est de sa tête, je n'y compte pas, si M. Victor revient: heureusement que le cœur y sera toujours.

— Une supposition qui revienne, il faudrait bien savoir le jour, pour sonner la cloche quand il approchera du pays.

— Non, non, Simon... Quand j'ai été voir M. le comte à Paris, il m'a dit que si jamais M. le chevalier revenait, on ferait dire des messes, et qu'on distribuerait des aumônes, si c'était possible, mais qu'il ne devrait pas y avoir de fête dans le village. Il avait sûrement son idée: votre devoir, sera de nous y conformer.

— Est-ce qu'ils étaient mal ensemble?

— Je ne crois pas, car M. le comte m'a bien recommandé de faire la même chose pour

Dernières Nouvelles

Les papiers d'Arton ne renferment aucun renseignement important.

Une lettre en langage secret, qui en fait partie, n'a pas pu être déchiffrée.

Le bruit que le général de Miribel abandonnerait les fonctions de chef d'état-major général est absolument faux.

LA DÉMISSION DE M. BRISSON

M. Brisson, président de la Commission d'enquête, a donné sa démission pour raison de santé.

M. GORON A LONDRES

M. Goron sera de retour à Paris demain. Il est inexact qu'il ait saisi des documents relatifs au Panama.

Les perquisitions ont trait à l'affaire de l'avenue Marceau. M. Goron espérait arrêter à Londres une bande de voleurs internationaux.

L'AFFAIRE SERVAN-DIETSCH

Le capitaine du navire *Allemania* ayant affirmé sur l'honneur qu'il n'avait prononcé aucune parole outrageante à l'égard du capitaine français Servan, l'affaire doit être considérée comme terminée.

Un dernier mot d'éloge pour le capitaine Servan, pour la façon dont il a su faire respecter son pavillon.

LE VATICAN ET L'ALLEMAGNE

Le Vatican se montre blessé du voyage de Guillaume II, qu'il considère comme un manque de courtoisie et une comédie après l'ambassade du général Loë, et enfin comme la continuation du double jeu de l'Allemagne vis-à-vis du Vatican et du Quirinal.

Dernière Heure

Paris, 8 mars, 3 h. soir.

Le procès en corruption a attiré une affluence énorme. L'audience est ouverte à midi dix et les neuf accusés sont introduits. MM. Ch. de Lesseps, Fontane et Baihaut paraissent très fatigués. Les accusés déclinent leur nom.

Le greffier lit d'une voix émue l'acte d'accusation que les accusés écoutent attentivement. On procède à l'appel des témoins.

Dans la salle, on remarque MM. de Freycinet, Clémenceau et Floquet.

HAVAS.

TOUX OPINIÂTES
BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHES ANCIENS
Restes de Pleurésie et d'Influenza.
sont radicalement guéris par les incomparables :

CELLULES de MACK
(à l'essence pure de Pin d'Autriche)
infusées supérieures à toutes préparations de Goudron, Térébenthine, de Baume de Tolu, de Créosote de Hêtre, etc. et ne fatigant jamais l'estomac.

Le Flacon : 2 fr. 50.

Aux personnes et surtout aux enfants qui ne peuvent pas mieux avaler les Cellules que les autres Pilules ou Capsules, nous recommandons le Sirop (3 francs) et la Pâte (1 fr. 50) au Pin d'Autriche de Mack, qui ont les mêmes propriétés.

Dépôt : P^{re} TALLON, 49, av. d'Antin, PARIS
ET TOUTES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Le Gérant : G. JOUAUST

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES 1893

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets aller et retour de la manière suivante :

1° Les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés pendant la période du mercredi 29 mars au lundi 10 avril inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains du mardi 11 avril inclus (tarif spécial G V n° 2).

2° Les billets aller et retour réduits de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, dits de bains de mer, qui, aux termes du tarif spécial G V n° 6, ne sont émis qu'à partir du 1^{er} mai, seront également délivrés du 29 mars au 10 avril inclus, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Ruz, Le Croisic et Guérande aux gares et stations :

1° De la ligne de Saint-Nazaire (exclu) à Tours ;

2° Des sections : d'Angers à La Flèche, de Sablé (exclu) à La Flèche, de La Suze (exclu) à La Flèche, de Baugé (inclus) à La Flèche, du Mans (exclu) à Neuillé-Pont-Pierre, *via* La Flèche et Angers; de Jumelles-Brion à Saumur, *via* Saumur ;

3° De la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours, *via* Tours ;

4° De la ligne de Nantes à Châteaubriant.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 11 avril.

Marché de Saumur du Samedi 4 Mars

Froment-commerce, l'hectolitre	16 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	16 10	Vœuf	1 60
Méteil	18 25	Mouton	2 40
Seigle	10 40	Porc	1 60
Orge	11 05	Poulets la couple	4 50
Avoine	8 50	Dindonneaux	16 —
Sarrasin	10 50	Canards	5 —
Haricots blancs	20 —	Oies	9 —
Haricots rouges	20 —	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	—	Œufs la douzaine	65 —
Noix	13 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	120 —
Châtaignes	10 —	Luzerne	120 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	65 —
Son	14 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	8 —	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	500 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	48 —	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 30 "	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of. 28 "	—	Charbon de terre	4 50

ÉPICERIE NOUVELLE

F. CHAUVÉAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Pois moyens,	1/2 litre	0,50	litre	0,95
— extra,	—	0,60	—	1,10
— très fins,	—	0,70	—	1,60
— extra fins,	—	0,95	—	1,75
Haricots verts,	—	0,50	—	0,90
— extra recommandés,	—	0,55	—	1,00
— extra fins,	—	0,90	—	1,60
Flageolets,	—	0,60	et	0,90
Asperges,	la boîte,	1,25	et	1,80
Haricots de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande.	—	—	—	—

Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.

après plusieurs échecs à ses examens, obtint la faveur de se présenter en dehors des délais réglementaires, et fut encore éliminé.

Le frère aîné se rendit auprès de M. Estoublon, directeur de l'École de droit, et lui demanda des explications à ce sujet. M. Estoublon, qui ne faisait même pas partie du jury d'examen, éconduisit poliment le substitut.

Quelques instants après, M. Estoublon, sortant de l'École, se trouva dans la rue en présence de toute la bande Demangeat. Le père l'interpella vivement et finit par lui déclarer que le président du jury d'examen, ainsi que les professeurs de l'École, étaient des cochons.

Le directeur répondit à M. Demangeat qu'il était un grossier personnage, et, pour éviter un scandale, se dirigea vers un tramway qui rentrait à Alger.

Le fils aîné, Georges, le rattrapa, lui demanda compte des paroles qu'il avait adressées à son père et l'empêcha de monter en voiture.

Devant ces menaces, M. Estoublon leva instinctivement son parapluie, mais, au même instant, il fut violemment frappé de plusieurs coups de canne, dont l'un l'atteignit à la tête et provoqua une abondante effusion de sang. Toute la bande avait pris part à cette agression.

M. Georges Demangeat étant magistrat de l'ordre judiciaire et, en cette qualité, justiciable de la 4^e Chambre civile de la Cour d'appel, son père et son frère ont, en conséquence, été traduits, comme lui, devant cette juridiction.

La Cour a condamné M. Demangeat père à huit jours de prison et ses deux fils à six jours de prison chacun, plus 100 francs d'amende.

État civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 8 mars. — Jacques Gros, chapelier, 55 ans, époux de Adèle Guimé, rue de Fenet.

UN RECUEIL UNIQUE en son genre a paru dernièrement. Sur le format d'un petit journal de 12 pages se trouvent réunies onze cent soixante et une lettres de particuliers, dont les signatures ont toutes été légalisées à leur mairie respective, et toutes ces lettres font les plus grands éloges de ce produit essentiellement populaire, les Pilules Suisses. Toute personne qui veut se renseigner, preuves en mains, sur l'efficacité de ce produit, peut et doit se procurer ce recueil vraiment curieux, et rien n'est plus facile. La pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris, l'envoie franco sous bande à chacun qui lui en fait la demande, et on ne saurait trop recommander à chaque personne soucieuse de sa santé de se procurer ces 12 pages réellement intéressantes.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 5 Mars 1893

Versements de 99 déposants (12 nouveaux), 32,326 fr.
Remboursements, 87,388 fr. 69.
La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Le marronnier du 5 mars

Passe-marché matin, à Angers, un des marronniers du boulevard de la Mairie montrait aux regards, agréablement surpris, des feuilles longues déjà de 4 à 2 centimètres. Et pourtant c'est un arbre de malingre apparence; mais il est habitué à cette prouesse, paraît-il, car, l'année dernière, on signalait de sa part semblable avance, malgré les frimas qui ont sévi à cette époque.

Le légendaire marronnier du 20 mars, aux Tuileries, et enfoncé.

Société colombophile de Loudun

Plusieurs pigeons, appartenant à la société colombophile le *Messenger* de Loudun, ayant été tués, le conseil d'administration a décidé de poursuivre devant les tribunaux toute personne qui détruit ou essaiera de détruire ces utiles volatiles.

Une somme de vingt francs sera versée, à titre de récompense, à qui fera connaître un auteur de ces méfaits.

Terrible accident

On nous écrit de Châtelleraut :

« Avant-hier, M^{me} Boulineau, de Beauregard, était venue en ville avec sa sœur âgée de onze ans. Au moment où le train 1605 de Paris à Bordeaux venait de passer, elle s'engagea sur la voie ferrée près de la maisonnette 208, située à trois cents mètres de la gare; mais à ce moment arrivait le train 2004 de Bordeaux à Paris, qui renversa M^{me} Boulineau, la traînant sur un parcours de vingt-cinq mètres. La malheureuse a eu le bras gauche broyé et de graves contusions à la figure et sur tout le corps; elle a été transportée à l'hôpital dans un état alarmant. L'amputation du bras gauche a été faite hier matin.

La victime est âgée de dix-neuf ans et mariée depuis trois mois; sa jeune sœur était déjà entraînée par le courant d'air produit par la vitesse du train lorsque le garde-barrière, M. Pascault, s'est précipité à son secours assez à temps pour la sauver d'une mort certaine. »

Bras coupé

La gendarmerie d'Amboise s'est transportée au Sentier, commune de Limeray, et a arrêté un vieillard de quatre-vingt-deux ans, nommé Gandinot, qui, dans une dispute avec un de ses voisins, lui aurait coupé un bras avec une serpe.

M. Demangeat en correctionnelle

Nous avons raconté l'agrarade de notre irascible ex-sous-préfet Demangeat à Alger. Cette affaire a eu son dénouement devant la Cour d'Alger.

M. Demangeat s'est retiré à Alger; l'un de ses fils est substitut au tribunal de Constantine; l'autre fait son droit à Alger. Ce dernier,

sa fille, mademoiselle Suzanne, si elle revenait. Dame, ce n'est plus aujourd'hui comme autrefois, à ce qu'il paraît.

— Mais notre mère ne sera pas contente si on ne fait pas de fête.

— Elle n'y pensera tant seulement pas : sa fête, à elle, sera de l'embrasser en pleurant.

En ce moment, les deux frères arrivaient sous les arbres qui ombrageaient la tour. Ils y trouvèrent leur mère qui les attendait.

— Comment! vous êtes venue toute seule ici, mère! lui dirent-ils; ça n'est pas raisonnable à vous.

— Pas raisonnable à moi! s'écria la vieille aveugle : est-ce que je ne suis pas venue des milliers de fois me promener ici par des nuits si noires qu'on ne voyait rien du tout? Eh bien, c'est la même chose à présent. Oh! toutes ces pierres me connaissent, mes mains les caressent souvent, mais mes pieds ne les heurtent jamais. Qu'est-ce que M. le curé vous a dit, enfants?

— M. le curé est à Bayeux pour jusqu'à demain, mère, répondit Simon. Mais consolez-vous de ce retard, car nous avons encore vu le père La Crabe, et, comme il nous a parlé, c'est bien sûr M. Victor qu'il a vu.

— C'est égal, mes enfants, il ne faut pas s'endormir.

— Nous pensons bien comme ça, reprit à son tour Hubert; aussi nous sommes décidés à partir l'un ou l'autre pour Paris dès demain.

— Et pourquoi pas ce soir? et pourquoi pas tous les deux?

— Parce que nous tenons toujours à consulter le curé, et parce que nous ne voulons pas vous laisser seule, répondirent à la fois les deux frères.

— Est-ce qu'on est seul quand on a un espoir dans le cœur? Pour ce qui est de votre autre idée, je n'en dis rien, elle peut être bonne. N'importe, j'aurais été bien contente que l'un de vous fût venu me dire que l'autre était déjà parti. Vous êtes jeunes, vous pouvez attendre... mais moi!...

Et la vieille aveugle, en prononçant ces paroles, passa sa main sur ses yeux, comme si elle pouvait leur rendre la clarté en essayant les larmes qui les faisaient briller passagèrement.

— Si vous vous chagrinez comme ça, mère, dit Hubert d'un ton d'autorité respectueux et tendre, vous vous rendrez malade, et quand

M. Victor reviendra, vous ne pourrez pas aller au-devant de lui.

— Tu as raison, mon fils, il faut qu'il voie sa vieille nourrice. Allons, allons, j'aurai du courage, de la patience! Dieu, qui m'a laissé vivre jusqu'à ce jour, ne permettra pas que je meure avant d'avoir serré dans mes bras celui que j'ai nourri de mon lait. Mes enfants, continua-t-elle, avez-vous vu tous ceux du pays qui ont acheté quelque chose avec nous, et sont-ils toujours décidés à faire leur devoir?

— Je n'ai rien demandé à personne, répliqua Hubert, mais je réponds de tout le moule.

— Et moi aussi, ajouta vivement Simon. Ils étaient presque tous là hier au cabaret de la mère Micoa, quand le père La Crabe nous a confirmé la chose, et il n'y en avait pas un qui n'eût l'air aussi content que moi, qui suis son frère de lait.

— Que le bon Dieu les récompense tous! dit la vieille aveugle en levant les mains vers le ciel. Maintenant, mes enfants, rentrons au château pour tout mettre en bon ordre.

— Mais, ma mère, c'est ce que vous faites tous les jours, reprit Hubert en souriant, et encore sans vous tromper.

— C'est égal, mon fils, il doit y avoir quelque chose à faire; si tu ne veux pas venir avec moi, Simon viendra.

(A suivre.)

PRIME GRATUITE

à tous nos Abonnés et Lecteurs

Les personnes qui s'intéressent aux questions pomologiques, aux maladies des arbres fruitiers, aux insectes nuisibles, à la fabrication et à la conservation des poirés et des cidres, à l'arboriculture fruitière, recevront gratuitement, sur une simple demande, un abonnement de trois mois au journal *Le Cidre*, organe officiel du Syndicat pomologique de France, Revue internationale des Industries agricoles, horticoles, pomologiques et fruitières.

Chaque numéro se compose de 72 pages in-8 raisin et contient la matière d'un volume ordinaire.

Ecrire à M. Eugène Vimont, officier d'Académie, directeur du *Cidre*, 33, rue J.-J.-Rousseau, Paris.

BOURSE DE PARIS

Du 7 Mars 1893

3 0/0.	98 30
3 0/0 amortissable.	98 30
4 1/2.	106 40

EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

Vente Mobilière

Aux enchères publiques
Par suite de saisie-exécution

Le DIMANCHE 12 MARS 1893, à une heure de l'après-midi, au domicile des époux DAVY-CHAMVRIER, meunier, demeurant au Moulin-de-Jarry, commune de Brain-sur-Allonnes, il sera procédé, par le ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques des objets mobiliers saisis sur lesdits époux Davy.

On vendra notamment :

Deux vaches, deux taures, une jument noire et ses haruais, une truie, trois porcs, une charrette et ses accessoires, deux charrues, environ dix-huit sacs de farine, un lot de recoupes, une bluterie, et divers autres ustensiles de moulin.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e RICOU, notaire à Coron.

SUIVANT ACTE reçu par M^e RICOU, notaire à Coron, le 1^{er} mars 1893, M. et M^{me} MARTIN-DEBILLOT ont cédé à M. PIERRE-EMILE RAIMBAULT, boulanger, demeurant à Cuon, le Fonds de commerce de boulangerie qu'ils exploitaient au bourg de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

Les oppositions sont reçues entre les mains de M. RAIMBAULT, acquéreur, en son domicile, à Saint-Hilaire-du-Bois.

M^e LECOY, avoué à Saumur, demande un PETIT CLERC sachant bien écrire.

Etude de M^e RENIER, huissier à Gennes-les-Rosiers.

Vente Mobilière

Par suite de saisie-exécution.

Le DIMANCHE 12 MARS 1893, à midi, M^e RENIER procédera à une vente mobilière, après saisie-exécution de son ministère sur le sieur Gustave DELALANDE, négociant grainier à Gennes, au lieu dit le Bord-de-l'Eau, ville de Gennes.

Les objets à vendre consistent en : meubles meublants, linge, batterie de cuisine, une carriole, harnais et charrette.

Au comptant, plus 10 pour 100.

A L'ABELLE

Rue Saint-Jean, Saumur.

On demande une bonne Apprentie et une Apprentie pour les Modes.

UN HOMME recommandable demande place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

L'ARMÉE DE L'EST, relation anecdotique de la campagne 1870-1871, par Grenet.

Tel est le titre d'un ouvrage que la librairie Garnier met en vente par livraisons à 10 centimes. Ce titre évoque instantanément à l'esprit l'image de l'effort le plus grand qui ait été fait par nos armées de province en 1870. L'Armée de l'Est, en effet, c'est la bataille de Villersexel, gagnée sur un ennemi pourvu de tout, fier de ses succès passés et installé dans de solides positions; c'est la bataille de Nuits où les soldats de Cremer, s'ils n'eussent manqué de munitions pour une seconde journée de combat, auraient totalement écrasé les Prussiens.

La présence de nombreux volontaires, les francs-tireurs du capitaine Huot et du brave Bourras et enfin les garibaldiens marquent, d'autre part, l'Armée de l'Est d'une note éminemment pittoresque.

Tous les événements de cette campagne sont racontés avec le plus grand souci de la vérité historique par l'auteur, M. Grenet, dont on a pu apprécier, dans son volume l'Armée de la Loire, la verve et le travail consciencieux.

Une gravure en couleurs à chaque livraison augmente encore l'attrait de cet intéressant ouvrage.

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Conserves alimentaires

Pois moyens, litr. 1 » 1/2 l. » 60
Pois Amieux, — 1 10 — » 65
— tr. fins, — 1 65 — » 70
Haricots verts, — 1 90 — » 60
— Amieux — 1 » — » 65
— tr. fins, — 1 50 — » 90
Asperges sult^{es}, boîte, 1 40 et 1 85
— d'Argenteuil, — 2 60 et 2 45

Conserves de Poissons

Sardines, Thon, Homard, Langoustes
Saumon, Filets de hareng à l'huile,
Harengs marinés, Maquereaux, etc.
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.
Toute conserve manquée est échangée à présentation.

GROS ARTICHAUTS, 45 Centimes.

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne

Pitchpin

Planchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau

Liteaux, Lattes et Treillages

B. BASTARD-BRÉHIN

SUCESSEUR

15, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

ÉTABLISSEMENT MAGÉ ET CIVRAY

Rue des Boires, 6, et rue de la Chouetterie, 5, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant : vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissant de l'intimité la plus absolue.

TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. — Le Service est fait à des prix très modérés et d'une manière irréprochable. — Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que : Yaisselle, Verrerie, Argenterie, Plats, Plateaux, Cristaux, Couverts, Linge fin, Tables et Sièges.

Les Dîners sur commande se font à l'établissement ou en ville.

VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de noces, lunches ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	6	12	7 55	12 50	7 55	8 30	11 25			
Chartres	9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	4 33				
Château-du-Loir	10 13	12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53			
Noyant-Méon	11 20	1	3 8	7 40	1 15	5 56				
Linières-Bouton	11 29	3	17 7 49	6 6						
Vernantes	11 43	3	30 8	6 16						
Blou	11 54	3	41 8 10	6 26						
Vivry	12 2	1	28 3 49	8 17	6 33					
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15	1	38 4 2	8 29	1 50	2 24	6 44			
(départ)	12 20	1	44 4 14	8 34	1 55	2 29	6 53			
Nantilly (arrivée)	12 28	4	22 8 41	7						
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	12 39	4	35 8 52	7 12						
(départ)	12 25	8	31 4 11	8 32	6 50					
Nantilly (départ)	12 32	8	37 4 23	8 43	7 2					
Chacé-Varrains	12 38	8	47 4 29	8 49	7 8					
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9	1 4 37	8 56	7 16					
Montreuil-Bellay	1 28	9	15 5 1	9 18	2 25	3	7 40			
Thouars	2 2	10	18 2 44	5 51	10 10	2 52	3 19	8 24		
Niort	4 30	9	1 12 22	4 39	11 40					
Saintes	6 24	11	59 6 22	4 39	11 40					
Bordeaux	9 56	4	22 9 3	4 56						

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Semi		Expr.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	dir	soir	soir	soir	soir	soir
Bordeaux					5 40	8 25			12 30	3 40		
Saintes			7 12	9 9	11 40			4 55	7 14			
Niort	5 25	9	42 10 51	2 7	2 36	8 23	7 48	9 15				
Thouars	8 35	6	5 12 12	12 45	1 35	4 28	5 8	9 13	10 12	11 18		
Montreuil-Bellay	9 40	6	56 1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40			
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7	17 2 53	5 18	6 3	9 36						
Chacé-Varrains	10 11	7	20 3 5	5 25	6 14							
Nantilly (arrivée)	10 16	7	31 3 5	6 14								
SAUMUR (Etat)												
(arrivée)	10 23	7	46 3 16	6 26	9 55							
(départ)	7 25	11	5 2 54	6 5								
Nantilly (départ)	7 36	11	15 3 6	6 16								
SAUMUR (Orl.)												
(arrivée)	7 47	11	23 3 14	5 39	6 24							
(départ)	7 57	11	35 3 18	6 29								
Vivry	8 11	11	49 3 30	5 57	6 43							
Blou	8 20	11	58 3 36	6 6	6 52							
Vernantes	8 33	12	11 3 49	6 19	7 6							
Linières-Bouton	8 46	12	23 4	6 31	7 18							
Noyant-Méon	9 1	12	36 2 15	4 11	6 45	7 31						
Montreuil-Bellay	1 28	9	44 5 18	7 58	8 48							
Thouars	2 2	10	18 2 47	5 56	9 40	12 4	12 45					
Niort	4 30	9	1 12 22	4 39	11 40							
Saintes	6 24	11	59 6 22	2 21								
Bordeaux	9 56	4	22 9 3	4 56								

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 41	4 35	9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	8 8	4 58	9 45
Chinon	9 4	1 5	7 29	9 2	7 14	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	9 2	12 57	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25				
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52				
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36				
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15				
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10 39				
Le Vaudelnay	7 14	9 51	4 53	5 30	11 4			
Doué	7 22	9 58	5 13	5 38	11 8			
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28			
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29			

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15					
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54					
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23					
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31					
Le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43					
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54					
(départ)	7 38	1 31	2 1	9 22						
Loudun	8 24	4 14	3 10 13							
Moncontour	8 56	6 10	3 43 10 44					</		